



HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Papeete, le 13/03/2020

Coronavirus : Mesures pour le bon déroulement des opérations électorales

Le Président de la République a rappelé hier dans son allocution le maintien des élections municipales. « *Pour assurer la continuité de notre vie démocratique et de nos institutions* », il a souligné la nécessité de veiller au respect strict des gestes barrières contre le virus et des recommandations sanitaires.

Ainsi, à l'instar des mesures mises en place en métropole dans le contexte du coronavirus, le Haut-commissaire de la République en Polynésie française a émis des consignes renforcées à destination des communes pour mettre en œuvre un dispositif adapté à la situation locale et assurer le bon déroulement des opérations de vote les 15 et 22 mars prochains.

A cette fin, les électeurs sont invités à adopter à titre préventif, avant, pendant et après l'opération de vote, les gestes barrières les plus efficaces pour lutter contre la propagation du virus :

- Lavez-vous les mains avant et après avoir voté ;
- Evitez tout contact physique ;
- Restez à distance raisonnable des autres électeurs ;
- Apportez votre stylo pour émarger.

Le Haut-commissariat appelle également tous les citoyens à la vigilance et à la responsabilité, notamment en facilitant l'accès aux urnes des personnes âgées et les plus fragiles.

Enfin, il convient de privilégier les horaires de moindre affluence entre 11h30 et 14h30, tout en tenant compte des spécificités de chaque commune.